

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 35

DELIBERATION  
n° 2024 - 06 - 19

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12 DEC. 2024

ID : 085-200023778-20241205-DL2024\_06\_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 novembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Jean CANTIN, Catherine GALAND, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER.

**Pouvoirs :** Frédéric FOUQUET à Céline DELOMME / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Tiphonie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Vincent PIPAUD à Evelyne CHAUVEL / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Sonia CHARLOS est désignée secrétaire de séance.

**Avenants aux marchés 2021-001 à 2021-003  
location et entretien de vêtements de travail**

Les accords-cadres à bons de commande relatifs à la location et l'entretien de vêtements de travail et de linge arrivent à terme le 11 février 2025. Le Conseil Communautaire, par délibération en date du 3 octobre 2024 a décidé de constituer un groupement de commande avec le Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour la passation d'accords-cadres de location et d'entretien de vêtements de travail et de linge, d'une durée de 4 ans, et d'autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation selon la procédure d'appel d'offres et à signer le marché avec les attributaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres.

Dans ce cadre, les assistants de prévention du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ont mené auprès des services utilisateurs (Service Technique, Collecte des déchets, Sports, Assainissement, Construction, Environnement et crèches du CIAS) un travail de recensement des besoins et d'optimisation du nombre et du type de dotations en vêtements de travail à inclure pour cette consultation, en fonction des contraintes organisationnelles et réglementaires de chaque métier représenté dans les différents services. Ce travail a induit un retard de la finalisation du dossier de consultation des entreprises, et de fait du lancement de la consultation correspondante.

Aussi, compte tenu des délais de passation des marchés, selon la procédure d'appel d'offres ouvert et du délai du ou des futurs titulaires de ces accords-cadres, pour la constitution du stock initial de dotations (entre 12 et 18 semaines), il est proposé de prolonger par avenant, les accords-cadres à bons de commande actuellement en cours de 5 mois, soit jusqu'au 11 juillet 2025.

Compte tenu de cette prolongation, il conviendrait d'augmenter le seuil maximum du marché n° 2021-001 « Lot 1 : Location et entretien de vêtements de travail » de 15 550 € HT, soit une augmentation de 15 % du seuil maximum initial (compris avenants 1 et 2), ainsi que le seuil maximum du marché n° 2021-002 « Lot 2 : Location et entretien de linge et vêtements de travail » de 12 500 € HT, soit une augmentation de 8,59 % du seuil maximum du marché. La prolongation de la durée de l'accord-cadre pour le marché n°2021-003 « Lot 3 : Entretien de vêtements de travail », n'entraîne pas d'incidence financière sur le seuil maximum.

Les seuils maximum HT de ces accords-cadres évolueront donc comme suit :

LOTS	Maximum HT initial	Maximum HT après avenant 1	Maximum HT après avenant 2	Maximum HT après avenant 3
Lot 1 : Location et entretien de vêtements de travail	112 000 €	113 000 €	113 250 €	128 800 €
Lot 2 : Location et entretien de linge et vêtements de travail	133 000 €	145 500 €		
Lot 3 : Entretien de vêtements de travail	15 000 €	15 000 €		

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,  
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 5°, R.2194-1 à R.2194-3, R.2194-7 et R.2161-8,**

**Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-6-18 du 19 novembre 2020 portant autorisant de lancement d'une consultation pour la location et l'entretien de vêtements de travail et de linge, et de signature de ces marchés avec les attributaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres,**

**Vu la décision d'attribution des accords-cadres prise par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 04 février 2021,**

**Vu les accords-cadres n° 2021-001 « Lot 1 : Location et entretien de vêtements de travail », 2021-002 « Lot 2 : Location et entretien de linge et vêtements de travail » et 2021-003 « Lot 3 : Entretien de vêtements de travail », conclus le 12 février 2021 avec la société SLI Blanchisserie,**

**Vu les projets d'avenants ;**

**Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 5 décembre 2024,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**



**DECIDE**

**Article 1** : d'approuver la conclusion d'un avenant n° 3 à l'accord-cadre n° 2021-001 « Lot 1 : Location et entretien de vêtements de travail » prolongeant la durée du marché de 5 mois, soit jusqu'au 11 juillet 2025, et augmentant le montant du seuil maximum de 15 550 € HT, soit une augmentation de 15 % du seuil maximum initial (compris avenants 1 et 2) ;

**Article 2** : d'approuver la conclusion d'un avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2021-002 « Lot 2 : Location et entretien de linge et vêtements de travail » prolongeant la durée du marché de 5 mois, soit jusqu'au 11 juillet 2025, et augmentant le seuil maximum de 12 500 € HT, soit une augmentation de 8,59 % du seuil maximum du marché initial ;

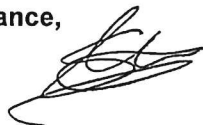
**Article 3** : d'approuver la conclusion d'un avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2021-003 « Lot 3 : Entretien de vêtements de travail » prolongeant la durée du marché de 5 mois, soit jusqu'au 11 juillet 2025, sans incidence financière sur le montant du seuil maximum HT ;

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants n° 3 au marché n° 2021-001, n° 1 aux marchés n° 2021-002 et 2021-003 relatifs à la location et l'entretien de vêtements de travail et de linge, et à prendre tout acte d'exécution les concernant.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Sonia CHARLOS



Givrand, le 12 décembre 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 12 DEC. 2024  
- de la transmission au contrôle de légalité le :  
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 12 DEC. 2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID : 085-200023778-20241205-DL2024\_06\_19-DE